

---

# UN PROJET SPORTIF TERRITORIAL PARTAGÉ

---

CONTRIBUTION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT POUR LTC



# SOMMAIRE

Préambule	5
<b>1</b> Les grandes caractéristiques de la dynamique sportive trégorroise	6
<b>2</b> Vers un projet sportif territorial	8
<b>3</b> Comment réussir à positionner le curseur entre l'échelon communal et intercommunal (ou les conditions de la réussite)	11
Conclusion	14
Remerciements	15

Illustrations du dossier :  
« Petit abécédaire du Sport »  
de Mark Della Negra.  
Série lauréate des Photofolies 2015  
de la ville de Lannion, sur le thème du sport.



*A comme s'Arracher*



*B comme se Balader*



*C comme se Concentrer*



*D comme se Détendre*

## PRÉAMBULE

L'enjeu des travaux du Conseil de développement est de taille puisqu'il s'agit de répondre à une saisine des élus de l'agglomération souhaitant définir la politique locale en matière sportive.

« *L'avis et les préconisations du Conseil de développement sont requis à la fois pour les orientations et pour les modalités de mise en oeuvre de ces politiques* »<sup>1</sup>

Pourquoi le Conseil de développement a-t-il choisi de répondre à cette saisine ?

- Parce que le sport représente un enjeu fort d'attractivité territoriale et économique, à travers ses dimensions sociales, culturelles, touristiques, écologiques ...
- Avec l'augmentation du temps libre, l'intérêt porté aux questions de santé et de bien-être et le besoin accru de solidarité et de lien social, les Trégorrois et les Français en général accordent de plus en plus d'importance aux activités sportives (encadrées ou non)
- Parce que le Trégor est un territoire à vocation sportive avec un mouvement sportif diversifié et un potentiel naturel exceptionnel.

Le Conseil de développement a décidé d'appréhender cette problématique en partant d'une définition extensive du sport, dans l'esprit de la Charte européenne du sport rédigée par le Conseil de l'Europe, à savoir : **toutes les formes d'activités physiques qui, à travers une participation organisée ou non, ont pour objectif l'expression ou l'amélioration de la condition physique et psychique, le développement des relations sociales ou l'obtention en compétition de tous les niveaux.**

Afin d'avoir la vision la plus globale possible de la dynamique sportive sur le territoire, le Conseil de développement, organisé en groupe de travail, a donc souhaité écouter ses acteurs, leurs attentes et leurs propositions, via une enquête menée auprès d'environ 200 associations sportives<sup>2</sup> et une série d'entretiens<sup>3</sup> auprès de personnes ressources identifiées.

Le croisement de ces données avec un état des lieux cartographié des équipements et pratiques sportifs établi en 2015 par les services de l'agglomération, a permis de dessiner les contours d'un projet sportif, vu au travers des attentes de la société civile.

Pour le Conseil de développement, la nécessité de se prononcer sur la définition d'un **intérêt communautaire en matière sportive** impliquait en effet de prendre en compte préalablement les particularités du tissu sportif local pour pouvoir déterminer les axes de développement de la politique sportive du territoire souhaitée.

<sup>1</sup> Saisine écrite du 12 décembre 2014

<sup>2</sup> Questionnaire à destination des associations sportives de LTC- Juillet

<sup>3</sup> Analyse des entretiens

# 1 LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES DE LA DYNAMIQUE SPORTIVE TRÉGORROISE

Grâce à l'analyse des données recueillies, le Conseil de développement relève les grands traits caractéristiques de l'organisation sportive sur le territoire :

## A. Une forte représentation des jeunes

Toutes les tranches d'âge sont représentées dans les associations ayant répondu au questionnaire, mais ce sont les jeunes de moins de 25 ans qui sont majoritaires dans 84 % des associations. Il est reconnu que, dans la pratique du sport, les jeunes intègrent de nombreuses valeurs comme le respect de l'adversaire, les décisions de l'arbitre, la participation active. Cette éthique en acte participe évidemment à l'éducation citoyenne et populaire des nouvelles générations. La pratique d'une activité physique et sportive apporte de nombreux autres bienfaits aux jeunes, qu'ils soient physiques, psychologiques ou sociaux.

## B. Un poids économique certain

Le secteur sportif est vecteur d'emploi. Les données collectées via les réponses au questionnaire sont à réévaluer notablement.

De nombreux salariés associatifs<sup>(4)</sup> oeuvrent ainsi aux côtés de salariés de la fonction publique territoriale pour animer sportivement le territoire.

Or, la problématique de l'emploi et de manière générale, le soutien au fonctionnement de l'offre existante ressort comme l'un des trois enjeu-clés identifié par les acteurs associatifs locaux.

Le mouvement sportif, par son implication et grâce aux bénévoles qui représentent 75 % des acteurs sportifs, est le premier acteur du sport et plus largement de la cohésion sociale. Via l'enquête, 776 **bénévoles** réguliers sont décomptés et le nombre d'heures bénévoles annuellement estimées par les seuls répondants s'élève déjà à **56 879**.

Cette force bénévole gagnerait à être valorisée, de manière comptable, ou par la formation de ces encadrants, par exemple, afin de bénéficier d'une reconnaissance (car 60,5 % des répondants ne valorisent pas le bénévolat).

## C. Un potentiel naturel riche

Une des priorités de développement identifiée par les élus<sup>(5)</sup> vient rejoindre une attente des acteurs associatifs, à savoir le développement des activités pleine nature. Cela concerne bien sûr les sports nautiques, très en vogue<sup>(6)</sup>. Ce sujet n'est pas mis avant dans ce dossier compte tenu des actions antérieures engagées sur le plan nautisme par la collectivité. En plus de l'activité sur la mer, les activités sur le sable constitue un sujet d'intérêt à développer. Le plan nautisme peut mériter d'être reconsidéré s'il est estimé que l'action s'est réduite actuellement.

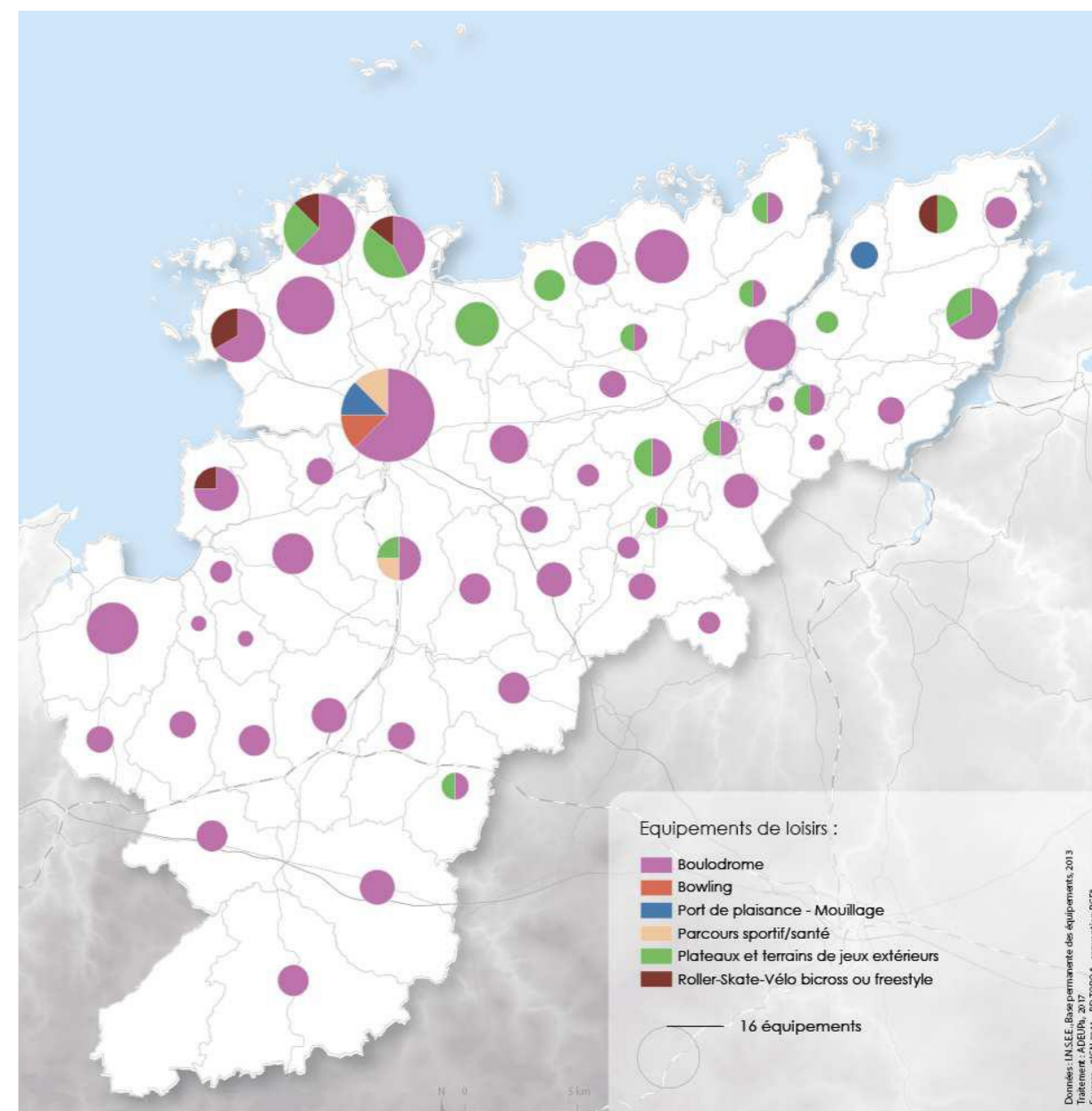
## D. Une diversité de pratiques

En plus de ces sports nautiques, les sports en milieu rural (comme la boule bretonne, la pratique sportive de randonnée ou les nouvelles pratiques « libres ») mériteraient une réflexion plus large pour faciliter le développement de nouvelles pratiques de sport nature, d'autant que celles-ci favorisent une mixité avérée.

Le territoire est plutôt bien doté en équipements et permet une grande variété d'activités. Encadrées ou non, les différentes pratiques des Trégorrois en sont facilitées.

Cependant, il apparaît que la ville centre et le littoral sont davantage pourvus, ce qui ne correspond pas forcément à la géographie des jeunes du territoire.

Enfin, il convient de prendre en compte que la pratique sportive auto-organisée, c'est-à-dire autonome et hors structure fédérale, est en plein essor, puisque plus de deux tiers des pratiquants<sup>(7)</sup> en France ne sont pas adhérents à une structure.



## E. Une multitude d'événements

84 % des acteurs interrogés organisent au moins un événement à l'année. Au-delà des diverses compétitions (pour 60,5 % des interrogés), de nombreux événements permettent d'allier activité physique et défense d'une cause. D'autres encore permettent à ces associations de récolter des fonds.

Pour les événements exceptionnels, les réponses au questionnaire permettent de mentionner que quelques

10 000 sportifs sont ainsi réunis chaque année, sous les yeux de plus de 14 000 spectateurs.

Il convient d'y ajouter la périodicité propre à chaque discipline. Estimons quelques exemples : le football autour de 1000 spectateurs/semaine, le handball, autour de 500 spectateurs/semaine, le basket handisport ou valide autour de 400 spectateurs par semaine, mais aussi le volley, l'escrime, le tennis, le rugby ...

<sup>(4)</sup> 20 ETP recensés via le questionnaire pour 40 à 60 salariés estimés

<sup>(5)</sup> Etat des lieux des équipements et pratiques- LTC- Mai 2014

<sup>(6)</sup> Scot Trégor- Phase de diagnostic

<sup>(7)</sup> Le pratiquant est considéré *régulier* quand il pratique au moins une fois par semaine



## 2 VERS UN PROJET SPORTIF TERRITORIAL

Partant de ces constats et reprenant à son compte les termes du troisième défi « Un territoire solidaire » inscrit au projet de territoire de Lannion-Trégor Communauté « Développer les différentes formes de pratiques [culturelles et sportives] », le Conseil de développement a souhaité poursuivre son analyse en déclinant des propositions qui vont dans le sens d'un **projet sportif territorial partagé**. L'idée du Conseil de développement étant de dépasser le stade de la configuration sportive locale pour penser globalement le territoire sportif.

### Équilibré

Pour faire aboutir un tel projet, le préalable nécessaire est de penser le territoire sportif dans son ensemble, en dépassant les limites communales.

Le Conseil a conscience que le défi consistera à trouver un **équilibre territorial**, satisfaisant pour chacun et cherchant à éviter l'écueil que « *la ville-centre assume tout, ou aspire tout* » ... La taille du territoire d'organisation conditionne très largement la qualité de son offre en matière d'infrastructures, et de services. Voilà pourquoi l'échelon intercommunal semble être l'échelon pertinent pour penser cette organisation.

Un maillage satisfaisant de l'offre sportive du territoire signifie qu'un point d'équilibre a été trouvé dans la répartition des équipements et services à l'échelle de l'agglomération. La mise en réseau et la spécialisation de certains équipements communautaires est à encourager dans ce schéma, comme par exemple la spécialisation d'une salle pour les pratiques des sports de « roue » et accessible aux personnes en fauteuil, grâce à la pose d'un revêtement adapté.

Une corrélation directe avec la **politique de déplacements** et transport serait également à établir pour créer les conditions satisfaisantes de pratique.

Enfin, il convient d'encourager les associations, clubs ou structures sportives à appuyer leur projet associatif sur un **plan de développement territorial**, qui leur permettrait de s'inscrire dans une dynamique de décroisement et de partenariat inter associatif.

A l'instar du club La Roche-Derrien Kayak qui appuie ainsi son projet sur un tel plan (comme 38% des structures interrogées), avec un volet détaillant les actions de communication. Celui-ci a vu son chiffre d'affaires augmenté de 50% en 2016.

A noter que la majorité des structures répondantes (56,8%) ne souhaite pas faire évoluer sa structure dans les années à venir, ni développer de nouvelles activités ou de nouveaux événements (à 66,7%). Ce chiffre est cohérent avec les plus de 80 % des réponses satisfaites de fonctionner au niveau de leur commune.

### Accessible à tous

Des études sociologiques montrent<sup>(8)</sup> un lien direct entre le taux de pratique sportive et le niveau socioéconomique des individus. En effet, plusieurs acteurs sportifs interrogés ont partagé le fait que l'accès à la pratique était de plus en plus freiné par le **prix du sport**.

Le maintien d'une offre sportive diversifiée doit a fortiori libérer les conditions de la pratique et permettre un meilleur accès à tous. Une éthique de financement des activités associatives viendra renforcer cette accessibilité.

Car l'action sportive, qu'elle soit en gestion associative ou publique, constitue un service d'intérêt général. La juste évaluation de cette action doit amener à structurer les compétences, les budgets et les moyens matériels nécessaires et durables, dans un contexte de conjoncture économique fragilisant le tissu associatif.

Ainsi, le Conseil de développement estime nécessaire qu'une politique intercommunale de soutien aux projets et actions associatives du territoire permette d'atteindre une gestion des ressources humaines, techniques et financières utile et supportable. Elle viserait ainsi :

- L'optimisation de la gestion au quotidien des associations
- Le soutien technique au montage de projets (appels à projets)
- La gestion pérenne des emplois (Ex: groupement d'employeurs)
- L'accompagnement des encadrants, bénévoles ou non, vers une démarche de changement
- La promotion de l'engagement bénévole (accompagnement, formation, reconnaissance)
- L'exploration de pistes de projets par discipline et/ou Inter-associative



*E comme s'Élancer*



*F comme se Fauçiler*

L'offre d'équipements de sports et de loisirs s'est développée sur le territoire au fil du temps et des différents maîtres d'ouvrage, essentiellement communaux.

La pratique sportive, elle, ne connaît pas de limites administratives. La place du sport dans le territoire dépend de la pratique des habitants mais aussi de la qualité de l'offre existante.

Une action de communication tournée vers le grand public et portée par l'agglomération pourrait mettre en lumière l'offre sportive du territoire et contribuerait en outre à améliorer l'accessibilité aux différentes pratiques. De nombreux événements sportifs d'envergure sont organisés régulièrement. Ceux-ci contribuent grandement à l'attractivité du territoire.

Au-delà de la valeur économique qu'ils représentent, ils renforcent donc la promotion touristique du territoire (Tournoi de tennis à Lannion et Perros-Guirec, course des 20 km de la Côte de granit, ...). Une promotion coordonnée

de ces événements peut constituer une plus-value pour le territoire, comme un signe de vitalité et de motivation pour vivre et travailler sur cet espace géographique.

Selon le rayonnement de la manifestation ou de l'événement, un lien avec l'office de tourisme communautaire mériterait d'être envisagé, toujours dans l'objectif de rendre le territoire attractif.

L'accès pour tous au sport implique enfin de soutenir les sportifs à tous les niveaux, y compris le haut niveau.

<sup>(8)</sup> PRNSH : Pôle Ressource National Sports et Handicap

<sup>(9)</sup> Surmortalités masculine et féminine supérieures à la moyenne nationale et niveau de mortalité prématurée, évitable ou non, parmi les plus élevés de la Région; Observatoire Régional de Santé de Bretagne, 2010.

### Porteur de sens

Le Conseil de développement part du principe que le sport doit être considéré comme un investissement économique « rentable » : c'est en effet un vecteur d'éducation et de socialisation majeur. Créateur de lien social, il permet d'économiser des investissements, en matière de prévention de la délinquance ou de promotion de la santé, par exemple.

Alors que les indicateurs de santé du secteur sont dans le rouge et que la question des publics vulnérables, fragiles ou contraints ne semble pas suffisamment prise en compte <sup>(9)</sup>, il semble utile de rappeler que la pratique sportive se porte garante du mieux-être et de la santé des Trégorrois.

De surcroît, elle contribue à réduire les inégalités, à promouvoir l'égalité des genres, la mixité et la diversité, en intégrant les pratiquants sportifs dans une communauté qui dépasse leur communauté d'origine.

La pratique sportive présente en effet pour les intervenants sociaux de multiples atouts favorisant l'inclusion sociale des publics vulnérables. Elle permet de se décentrer de sa vie quotidienne, de se dynamiser, de renouer avec le collectif...

Le Conseil de développement s'accorde enfin à penser que le soutien aux associations de solidarité ou d'éducation populaire porteuses de projets sportifs de lutte contre les discriminations, tout comme le soutien aux événements permettant d'allier activité sportive et défense d'une cause d'utilité publique sont primordiaux pour contribuer à la cohérence sociale du territoire.



*G comme se Guider*

### Partagé

Une des conditions sine qua non pour mener à bien un tel projet est de partager largement ses ambitions avec toutes les parties prenantes : les élus, le mouvement sportif, les associations et les membres, la société civile organisée, les citoyens.

Cela présuppose évidemment de partager une vision, sous-entendue par un rapport de confiance mutuelle entre les élus et une bonne coordination entre les services techniques du territoire.

Le Conseil de développement estime nécessaire de pouvoir questionner les pratiques nouvelles pour anticiper le passage d'un territoire sportif uniquement compétitif à un territoire sportif plutôt participatif, en impliquant davantage les citoyens (et pas uniquement les compétiteurs) à la définition du projet. Il s'agit là d'élaborer un véritable projet sportif territorial et citoyen en poursuivant une observation de fond sur l'offre sportive et les besoins et attentes de ses usagers.



*I comme s'Isoler*



*K comme se Kiffer*

## 3 COMMENT REUSSIR À POSITIONNER LE CURSEUR ENTRE L'ECHELON COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL ?

### ou quelles sont les conditions de la réussite ?

Un élément en particulier doit permettre d'appréhender l'organisation sportive territoriale : la question de la répartition des compétences. Alors qu'il semble que la Région a vocation à remplir des missions stratégiques, le Département est perçu comme compétent pour gérer les politiques d'aide sociale et de solidarité. Quant aux communes et intercommunalités, elles constituent l'échelon de proximité.

C'est l'intérêt communautaire qui permet de savoir « qui fait quoi ? » au sein d'une même compétence. Le définir revient donc à distinguer les actions et les équipements qui continueront à relever du niveau communal, de ceux qui, par leur étendue, leur contenu, objet stratégique, dimension financière ou leur rayonnement sur le territoire intercommunal doivent être gérés par la Communauté, et donc lui être transférés.

### Déterminer l'intérêt communautaire

Partant de la définition de la compétence prise par l'agglomération telle qu'elle apparaît dans l'arrêté préfectoral en question : « La construction, aménagement, entretien et gestion des équipements et services culturels et sportifs d'intérêt communautaire (en termes d'investissement et de fonctionnement) dont l'enseignement de la musique. Soutien aux associations, actions, manifestations et événements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », le Conseil de développement tente de déterminer les conditions qui permettront de réussir au mieux ce partage des responsabilités.

#### > En listant et communiquant des critères simples et clairs

Prenant en compte tous ces éléments et conscient que le positionnement du curseur nécessite avant tout un niveau élevé de vision partagée, plusieurs critères peuvent être établis pour définir l'intérêt communautaire d'une association ou manifestation sportive :

- Proposant une offre en conformité avec les principes du projet de territoire
- Proposant une offre unique sur le territoire communautaire (« seule dans son domaine »)
- Ayant au moins 40% d'adhérents provenant du territoire communautaire
- Disposant d'un dispositif de formation envers les jeunes (moins de 18 ans) : qualification et/ou compétence de l'encadrement et/ou actions spécifiques auprès des jeunes
- Incitant et soutenant l'innovation sportive sur le territoire
- Travaillant en partenariat/ coopérant
- Mettant en valeur ses activités par l'organisation de manifestations sur le territoire communautaire
- Favorisant la prise en compte de publics éloignés du sport, ou de publics spécifiques (enfants, handicapés, étudiants, ...)
- Favorisant le lien social



De manière générale, ce seront avant tout, le bon sens et le pragmatisme qui pourront permettre de déterminer si un équipement ou un évènement est d'intérêt communal ou communautaire, avec un raisonnement au cas par cas.

> **En établissant des critères de sélection, des modalités d'attribution et de mise en oeuvre transparents et concertés avec les acteurs concernés, la politique publique sportive d'attribution de subventions aux associations prendrait tout son sens.**

Par exemple, une des caractéristiques d'une manifestation exceptionnelle est de déborder les limites d'une seule commune.

L'agglomération a déjà commencé à prendre en charge ce soutien financier. La réflexion doit être poursuivie pour continuer à préciser au mieux les critères et les montants de ces soutiens de façon transparente par une grille de critères de subventions harmonisée.

Cette grille permettrait de préciser la pondération à appliquer pour chaque demande et le montant en découle automatiquement. Des schémas similaires existent à ce jour dans plusieurs communes du Trégor.

> **En mutualisant les équipements et les moyens humains**

Les responsables associatifs et les élus agissent, en général, dans leur commune, en ignorant le voisin. Les sportifs, eux, ignorent les frontières communales, voire départementales. Il convient d'accéder à un égal accès aux pratiques sportives, indépendamment de l'âge, du milieu social et du lieu de résidence des sportifs. Les pratiques évoluent, mais le bénévolat et les moyens s'amenuisent. Au regard de l'augmentation et de l'évolution de pratique sportive, de sa diversification et de la nécessité d'économie à laquelle les collectivités doivent faire face, le Conseil de développement considère que l'enjeu n'est donc plus aujourd'hui de créer de nouvelles infrastructures mais d'utiliser au mieux celles qui existent et de déterminer à quel endroit il faut mutualiser ou innover dans l'organisation.



*H comme se Hisser*

Il semble également nécessaire de faire des avancées en matière de mutualisation des encadrements dans différents sports, et différents publics (école, clubs, associations...). La collectivité semble la mieux placée pour favoriser la mise en réseau et la gestion des équipements « lourds », des matériels et des événements à portée communautaire, en terme de planning, d'animation, de moyens de desserte des équipements en réseau. Par exemple, permettre à chaque gestionnaire communal d'accéder à la disponibilité de créneaux horaires concernant les équipements d'autres communes de l'agglomération est une piste pour optimiser l'usage de ces installations.

Dans ce même registre, la coopération entre les clubs d'une même discipline doit également être encouragée.



*J comme se Jeter*

### Ecrire le projet sportif territorial partagé

Concernant tous les acteurs, le projet n'aura pas vocation à se substituer aux politiques sportives de proximité, mais guiderait l'action de chacun. Le Conseil de développement estime ainsi nécessaire que les communes se prononcent sur l'opportunité d'élaborer un projet sportif de territoire, porteur des valeurs et des ambitions à partager. Celui-ci déclinerait la mise en oeuvre des objectifs opérationnels et stratégiques fixés collectivement.

> **En cohérence avec les grandes orientations du projet de territoire de LTC**, ce projet devra décliner les objectifs à atteindre pour « Créer les conditions pour préserver le dynamisme actuel et anticiper les évolutions des pratiques [culturelles et] sportives de demain, en :

- Favorisant le développement d'actions culturelles et sportives de qualité sur l'ensemble du territoire, tout en cherchant à les mettre à la portée de tous
- Préservant les dynamiques associatives et la force du bénévolat
- Favorisant la mise en réseau des acteurs et réfléchir à une mutualisation de moyens à l'échelle de la communauté d'agglomération
- Développer et structurer les projets ou domaines d'actions pour lesquels Lannion-Trégor Communauté dispose d'une échelle d'intervention pertinente »<sup>(10)</sup>

<sup>(10)</sup> Extrait du projet de territoire de LTC adopté en 2017

> **Construit de manière ouverte et collaborative** avec la société civile, les associations et professionnels sportifs du territoire, le projet sportif de territoire miserait ainsi sur la capacité des citoyens à devenir les acteurs du projet.

Une véritable co-construction pourrait permettre en outre de mieux détecter les nouvelles pratiques sportives et la mobilisation de nouveaux acteurs de la société civile.

> **Pilotage et coordination**

Le pilotage de ce projet pourrait être porté par une **gouvernance locale du sport**, un lieu d'échanges et de dialogue permanents (Conseil Intercommunal du sport, par exemple), qui serait composé d'élus, de représentants du mouvement associatif, de techniciens du sport et de citoyens motivés.



*L comme se Lancer*



*M comme se Mouiller*



*N comme se Neutraliser*



*O comme s'Oxygéner**P comme se Planter**Q comme se Quitter*

## CONCLUSION

La réflexion sur l'organisation locale du sport doit s'intégrer dans une logique d'aménagement du territoire, où les questions transversales de coopération, de modes de déplacements ou de lien social sont déterminantes et dépassent très largement la logique communale.

La répartition des compétences entre communes et Communauté d'agglomération soulève bien d'autres questions, d'ordre juridique, pratique et politique qui ne sont pas traitées dans cet avis. Cependant il semble au Conseil que cette répartition ne sera possible qu'à la condition que les élus du territoire et les services concernés mettent en oeuvre leur capacité de coopération, gage d'une action pertinente, également distribuée sur le territoire, efficace et efficiente.

Le Conseil préconise de poursuivre les recherches notamment dans le domaine de la collecte et de la structuration d'une base de données en matière d'offre et de pratiques sportives, dans l'objectif de disposer d'un atlas complet du territoire, en terme de disciplines, équipements, clubs, situation sociale des sportifs, ... Cela pourrait permettre une meilleure appropriation des priorités de développement du sport par tous et une répartition harmonieuse des équipements existants.

Enfin, la démarche proposée par le Conseil de Développement s'inscrit dans un contexte qui lui semble favorable, eu égard à l'évolution des pratiques sportives et des attentes exprimées par les acteurs concernés. Elle pourrait, si elle est bien conduite, bénéficier de surcroît de la dynamique qui ne manquera pas de se déployer rapidement dans la perspective des Jeux Olympiques de 2024, un effet levier à saisir dans l'intérêt de notre territoire.

En résumé, le Conseil de développement préconise de

- S'appuyer sur des critères d'intérêt communautaire clairs et transparents pour soutenir les associations sportives dans leurs projets
- Constituer une gouvernance locale du sport
- Ecrire collectivement un projet sportif territorial
- Communiquer

## REMERCIEMENTS

Aux membres du groupe de travail du Conseil de développement qui se sont impliqués : Pierre Adam, Gérard Falézan, Laurent Boyer, Odile Avignant, Alain Simon, Gilles Blanschong, Jean Moy, Ronan Le Manac'h, Sylvie Jehanno, Anne-Claire Sarchet.

Aux 30 associations et clubs sportifs qui ont pris le temps de répondre aux questions posées, et particulièrement à Gaëlle Henry, Présidente du club de Kayak de la Roche Derrien, Julie Thouillin, animatrice bénévole au club Handball Cavan Bégard ;

Aux élus du territoire qui nous ont accordé un temps d'échange : Pierrick Rousselot (maire de Saint- Quay Perros), Arnaud Pariscoat (VP à LTC), Christian Hunaut (Adjoint aux sports à la Ville de Lannion), Yvon Le Brigant (Adjoint aux sports à la Ville de Plestin-les-Grèves), Jean-Yves Le Guen (Conseiller municipal de Minihy-Tréguier) ;

Aux techniciens sportifs : Michel Lanchec, responsable du service Sport de la Ville de Lannion, Aline Simon, responsable du service Sport de Louannec et coordinatrice du CIDS,

Aux responsables du service Sport de LTC : Nadine Maréchal, Christophe Masure et Thierry Morel.

*R comme se Rouler**S comme se Salir**T comme se Tirer*





*U comme s'Uniformiser*



*V comme se Viander*



*W comme se... WTF*



*XYZ ... le Sport c'est pour la Vie*